

Colombe

Bulletin Municipal de la commune de Colombe | N° 88 > Avril 2017

édito

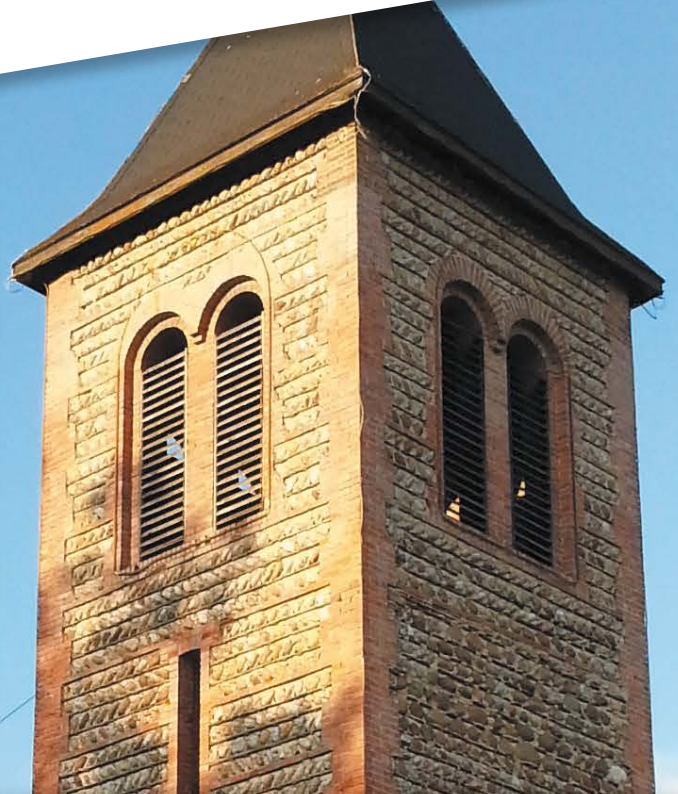


Le printemps est déjà là et avec lui ses premières chaleurs. Un peu tôt... un peu fort, surtout au regard du manque d'eau qui devient préoccupant. Les sources se tarissent, les cultures sont « stressées » et l'eau devient une vraie richesse à préserver. Mais la beauté de la nature qui foisonne, des couleurs qui explosent, des oiseaux qui nous réveillent avec force le matin nous émerveille, et nous permet de redécouvrir notre belle campagne. Enfin une campagne qui vit, qui nous porte, nous enthousiasme... contrairement à la « campagne » qui occupe les médias depuis plusieurs mois. Tristesse et désolation sur le terrain politique avec des primaires qui, contre toute attente, tuent notre démocratie. Allongement de la campagne qui n'en est pas une, débats précipités, discours sans contenu, affaires... qui rend insignifiante la parole politique et qui nous lasse. Et pourtant il va nous falloir choisir. Et deux fois de suite en plus !

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai et seront suivies de près par les législatives les 11 et 18 juin. Deux rendez-vous malgré tout essentiels à notre avenir et pour lesquels il est important de se rendre aux urnes, même si le contexte nous pousse à nous abstenir. J'entends le découragement des habitants chaque jour, mais en tant que Maire, je vous incite tout simplement à prendre le temps de lire les programmes des candidats afin de vous faire votre propre opinion. J'espère donc vous croiser lors de ces prochaines échéances dans le tout nouveau bureau de vote à côté de la nouvelle Mairie.

Enfin, quel que soit votre choix, quoi que l'on puisse vous dire, il est le vôtre et il est respectable. C'est cela la démocratie et j'espère que notre liberté de penser, et de voter, nous accompagnera encore longtemps.

Robert Douillet,
Maire de Colombe



Au sommaire

- Zoom, l'état civil, les informations pratiques
- CCBE
- Au conseil municipal
- En bref



COLOMBE



Mairie de Colombe
1351, route du Tram
38690 COLOMBE

Tel : **04 76 55 81 98**
Mail : mairie.colombe@wanadoo.fr

www.colombe.fr

l'Etat civil

Naissances

- Marylou DESORT, le 13 décembre 2016 à Voiron
- Yoann BENARD, le 14 décembre 2016 à Voiron
- Kelly MILLAT-CARUS, le 11 janvier 2017 à Voiron
- Nelson FLEURY, le 22 janvier 2017 à Voiron
- Juan FLEURY, le 15 février 2017 à Voiron

Bienvenue à ces bébés et félicitations aux parents

Mariages

- Géraldine BOIRON et Patrick LAURENT, le 31 décembre 2016 à Colombe

Meilleurs vœux de bonheur aux mariés

Décès

- Armand CHANOSZ, le 10 décembre 2016
- Noël MONTAGNE, le 10 janvier 2017
- Henriette MOLLIER née PETREQUIN, le 22 février 2017
- Patrice ROSELLINI, le 2 mars 2017, papa de Virginie, ATSEM à l'école
- Léone YVRAI, belle-mère de Françoise, secrétaire à l'accueil de la Mairie

Nous renouvelons nos vives condoléances aux familles dans la peine

Sortie des mineurs du territoire national

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, devra présenter lors des contrôles aux frontières : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, d'une autorisation de sortie du territoire (AST) signé par un parent ou responsable légal et la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site : service-public.fr

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux est interdit depuis l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013. Les déchets verts doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchèterie.

Recensement militaire

A partir du 1^{er} jour de leur 16^{ème} anniversaire (et dans les 3 mois qui suivent), les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Se présenter en mairie avec le livret de famille des parents et la carte d'identité.

Zoom

COLOMBE



Histoire du blason de Colombe

C'est une histoire toute simple qui nous a été contée récemment : élu comme conseiller municipal en 1984, Monsieur Nemoz, étonné que la commune n'ait pas de blason, a proposé un dessin représentant, selon lui, les particularités de Colombe.

A gauche deux petits carrés représentant pour celui du haut un dauphin, rappel de notre appartenance à l'ancienne province du Dauphiné et en bas, une branche de châtaignier, arbre très répandu dans notre chère colline du Futeau.

A droite tenant toute la hauteur du blason, le vieux clocher attrait remarquable du village et une colombe, symbole ici, du nom de notre commune.

Au-dessus pour remplacer les créneaux habituels, le nom de notre commune.

Présenté en conseil municipal, ce dessin a bien vite fait l'unanimité et vous pouvez le retrouver en façade de notre mairie et comme en tête des courriers officiels.

Les informations pratiques

Lutte contre le bruit

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareil bruyants ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

A cet effet ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : La semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30, Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

Accès déchèterie

La déchèterie d'Apprieu est accessible aux habitants de Colombe. Pour bénéficier de ce service, un « badge déchèterie » est obligatoire. Il est gratuit et disponible à la communauté de communes de Bièvre Est, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Horaires d'été : Lundi 9h-12h, Mardi 14h-18h, Mercredi 9h-12h, Jeudi Fermé, Vendredi 9h-12h et de 14h-18h, Samedi 9h-12h et de 14h-18h

Vacances jeunes

Une participation financière de 7 euros par jour et par enfant pour un maximum de 10 jours par an est allouée par le CCAS de Colombe à tous les jeunes de moins de 18 ans partant en colonies de vacances ou inscrits soit à un stage sportif ou culturel ou à l'accueil de loisirs proposé par la CCBE. Pour valider votre demande, déposez la facture et un RIB en mairie.

Nouvelle procédure pour les demandes de Carte Nationale d'Identité

De nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite. À partir du 21 mars 2017, l'usager s'adressera à l'une des communes de son choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte. La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport, par une instruction sécurisée et unifiée.

En Isère, les communes suivantes seront équipées : • Allevard • Bourgoin-Jallieu • Crémieu • Domène • Echirolles • Eybens • Fontaine • Grenoble • L'Isle d'Abeau • La Côte St André • La Mure • La Tour-du-Pin • Le Bourg d'Oisans • Le Pont-de-Beauvoisin • Le Pont-de-Claix • Mens • Meylan • Roussillon • Saint Egrève • Saint Marcellin • Saint Martin d'Hères • Sassenage • Vienne • Vif • Villard de Lans • Voiron.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Communauté de communes de Bièvre Est

Les informations de la vie intercommunale

Le saviez-vous ?

Les établissements publics ainsi que les collectivités territoriales doivent chaque année préparer le budget primitif qui organise les dépenses et prévoit les recettes. La communauté de communes de Bièvre Est ne déroge pas à la règle, le conseil communautaire vote avant la fin du premier trimestre cet acte fondateur et annuel de la gestion publique.

Au préalable de la construction de ce budget 2017 un débat d'orientation budgétaire a eu lieu entre les conseillers communautaires. Cette étape obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants ou les établissements publics permet d'ajuster les choix et les envies des conseillers communautaires également investis dans la gestion de leurs communes.

Cette phase est primordiale, elle permet de réaffirmer la nécessaire solidarité entre

les communes et Bièvre Est et de maintenir l'équilibre du développement du territoire, tant pour la stratégie économique que pour le service aux personnes.

Pour 2017, sur un budget de fonctionnement de 9 203 828€, Bièvre Est reverse 3 271 000€ au titre de l'attribution de compensation à l'ensemble des 14 communes qui la compose.

Cette somme est issue du transfert de l'ex taxe professionnelle des communes vers la communauté de communes devenue CFE (cotisation foncière des entreprises).

Chaque année cette somme est donc redistribuée pour abonder les budgets communaux et compenser le manque à gagner constaté depuis le jour de cette décision.

Son montant est modifié dès que la communauté de communes prend une nouvelle compétence et recalculé dans le

cadre d'une CLEC (Commission Locale d'Évaluation des Charges).

La communauté de communes de Bièvre Est en 2010 a décidé de créer la dotation de solidarité communautaire. Cette année elle s'élève à 256 000€.

La répartition est organisée à partir des critères suivants : 30% au titre de l'importance de la population, 30% en fonction de l'insuffisance du potentiel fiscal par habitant, 15% au titre du nombre de logements sociaux présents sur la commune, 15% au titre de l'insuffisance du revenu par habitant, 10% au titre de la longueur de voirie communale.

En 2017 Colombe percevra de Bièvre Est : Attribution de compensation : 365 481€. Dotation de solidarité communautaire : 14 810€.

Au conseil municipal

Les informations de la vie communale

ÉLECTIONS 2017

Présidentielles

1^{er} tour le 23 avril et second tour le 7 mai.

Législatives

1^{er} tour le 11 juin et second tour le 18 juin

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h et il se tiendra à la salle communale (derrière la nouvelle mairie).

N'oubliez pas de vous munir d'un document qui prouve votre identité : CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, etc...

Comment voter par procuration ?

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance du lieu de résidence ou de travail.

Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Procédure :

- Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).
- Choisir votre mandataire. Il ne pourra détenir qu'une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

- Vous devrez remplir un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance.

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence.

Il vous est possible de préparer votre démarche avant de vous rendre au guichet. Dans ce cas, remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa n°14952*01 à télécharger sur Service-public.fr.

- Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, un officier de police devrait, sur demande expresse, pouvoir venir vous visiter pour établir une procuration.

Délais :

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, toutefois il faut tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement. Il est donc conseillé de faire sa procuration au moins cinq jours avant le scrutin.

Durée de validité :

Votre procuration peut valoir pour un seul ou pour les deux tours du scrutin. Votre procuration peut également être valable pour tous les scrutins sur une période d'un an maximum (3 ans pour les français résidant à l'étranger).

Intervention de Malika Doray : Classe de CP

Suite à une proposition de la médiathèque « La fée verte » et au financement de la mairie de Colombe, « Malika Doray (auteur et illustrateur d'albums de jeunesse) est intervenue dans notre classe le mercredi 11 janvier 2017. Elle nous a appris à fabriquer un livre accordéon que l'on a appelé « La grande farandole ».

Chacun d'entre nous a dessiné un animal ou un personnage en collant en premier son habit : un carré en papier décoré. Puis avec des craies grasses nous avons dessiné la tête et les membres de notre créature. Nous avons ensuite mouillé la craie qui s'est transformée en peinture. Et nous avons collé les pages entre elles pour que le livre se déplie comme un accordéon. »



En bref

Favoriser la présence des rapaces

Vous avez peut être remarqué, en vous promenant dans la plaine, des perchoirs à rapaces. Installés grâce à la coopération active des exploitants agricoles et de la Ligue de Protection des Oiseaux, ils sont destinés à favoriser la présence de rapaces dans la plaine de Bièvre pour enrayer la pullulation des campagnols terrestres, grands consommateurs de graminées et nuisibles aux cultures. Dans le cadre d'une lutte biologique contre le campagnol c'est une alternative au poison qui tue, certes les campagnols, mais aussi les buses et les renards roux, grands amateurs de ce micro mammifère.

Vous avez aussi peut être vu en levant la tête, des nichoirs installés dans de grands arbres. Ils sont destinés aux rapaces nocturnes qui eux aussi consomment ce petit mammifère, nichoirs élaborés construits et posés par une association de personnes handicapées l'APAJH.

Autre action de sensibilisation qui a eu lieu le samedi 11 mars à Colombe « La nuit de la Chouette » organisée par la ligue de protection des oiseaux. Un film, de nombreuses explications et une observation nocturne sur le terrain ont permis aux visiteurs de mieux comprendre les rapaces nocturnes.



Une colombine Centenaire

C'est en famille et en toute intimité que M^{me} Roudet a fêté le 11 novembre dernier son centième anniversaire. Après avoir vécu de longues années à Colombe, elle réside désormais à la maison de retraite du Grand Lemps.



Recours obligatoire à l'architecte

Attention, désormais pour tout projet dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 150 m² (en lieu et place de 170 m²), il sera obligatoire de recourir à un architecte.

Logement du CCAS

Le logement du CCAS, petite maison construite dans l'ensemble de logements développés chemin de Tessy est désormais terminée. Toutes les familles pouvant être intéressées par une location doivent se faire connaître en mairie.

Emplois d'été

Chaque année la commune emploie des jeunes de Colombe à partir de 18 ans. Ces jobs d'été et de courtes durées sont affectés au service technique de la commune.

l'Agenda

Les événements à Colombe et tout près de chez vous

MAI 2017

- Samedi 13 mai / Stage de Self-défense de 14h30 à 17h30 - Salle d'évolution du gymnase de Colombe
- Samedi 27 mai / Loto de la Seon Bi Kwan à 18h - Gymnase de Colombe

JUIN 2017

- Vendredi 2 juin / Concert Pierre Lemarchal - Au profit de la lutte contre la mucoviscidose et d'autres maladies orphelines à 20h30 Gymnase de Colombe
- Samedi 10 juin / Stage de Self-défense Féminine de 14h30 à 17h30 - Salle d'évolution du gymnase de Colombe
- Vendredi 16 juin / Assemblée générale AFR - Salle des fêtes
- Samedi 17 et dimanche 18 juin Tournoi de judo - Gymnase de Colombe
- Vendredi 23 juin / Assemblée générale du foyer des jeunes
- Samedi 24 juin / Stage de Hapkido avec remise de diplômes de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 - Gymnase de Colombe
- Dimanche 25 juin / Stage de Pratique Interne de 9h00 à 12h00 (Bien-être) et de 14h30 à 17h30 (Taïchi Chuan) - Salle d'évolution du gymnase de Colombe
- Vendredi 30 juin / Conférence AFR

JUILLET 2017

- Samedi 1^{er} juillet / Kermesse de Colombe - Fête des écoles
- Samedi 1^{er} juillet / Stage de Self-défense Féminine de 14h30 à 17h30 - Salle d'évolution du gymnase de Colombe
- Samedi 15 juillet / Feu d'artifice

Pierre Lemarchal

Vendredi 2 juin à 20h30, Pierre Lemarchal viendra interpréter au gymnase une sélection de belles chansons françaises au profit de la lutte contre la mucoviscidose et d'autres maladies orphelines.

Son nouveau concert « Millésime » a été créé sur les plus grands titres de la variété française. Au-delà de la lutte contre la mucoviscidose que Pierre Lemarchal mène depuis bien avant le décès de son fils Grégory. Ce concert est un voyage à travers les plus grands succès de la chanson française, Sardou, Joe Dassin, Michel Delpech, Daniel Guichard, Gilbert Bécaud, Jacques Brel et bien d'autres. Pierre Lemarchal vous transportera dans un tourbillon de sons et d'émotions, sa voix chaude et puissante vous envoûtera. Il sera accompagné par ses deux musiciens et amis Evelyne et Marc Prévot.

Un concert d'exception pour une noble cause, Pierre Lemarchal est un chanteur de grand talent qui n'interprète pas ses chansons mais qui les vit pleinement sur scène.

Ce nouveau concert « Milleime » contient tous les ingrédients nécessaires pour passer une agréable soirée. C'est aussi un moyen de rejoindre cette grande chaîne de la solidarité devant la maladie.

Réservations et renseignements au 06 75 89 87 14 et sur www.colombe.fr

Des places seront disponibles à l'entrée. Tarif 15 euros pour les adultes et 5 euros pour les moins de 12 ans
Ouverture des portes à 19h avec buvette et petite restauration.
Concert organisé au profit de l'association Grégory Lemarchal.



Horaires d'ouverture de la Mairie de Colombe

Lundi de 9 h 30 à 11 h 30
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 19 h
Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30

Informations Municipales n° 88 > Avril 2017

Directeur de publication : Robert Douillet

Maquette/Mise en page : Pomme Cannelle

Impression : Vassel Graphique

Email : mairie.colombe@wanadoo.fr

Crédit photo : Hiceo photo

